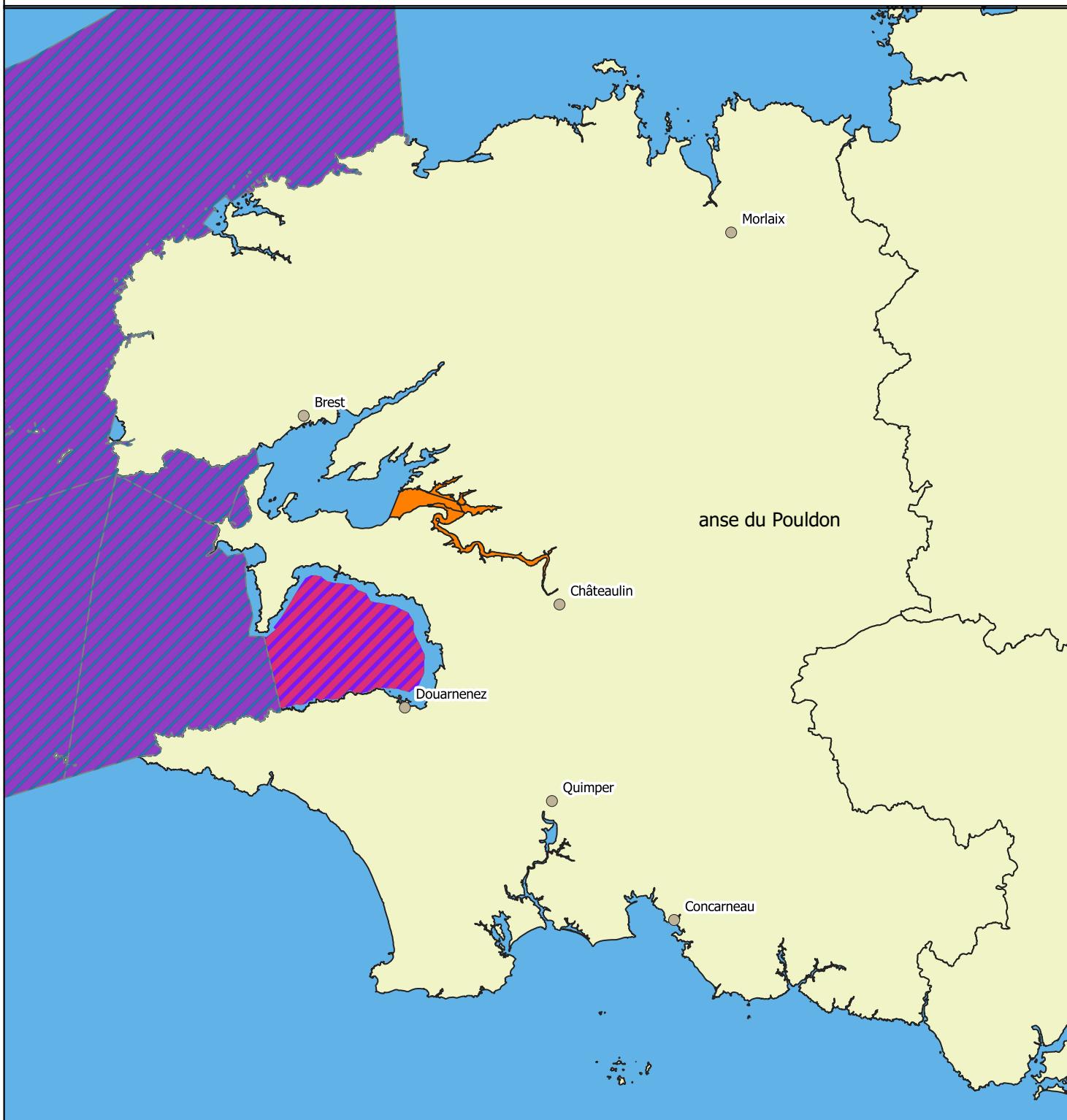




Interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages

Cette carte est susceptible d'évoluer chaque semaine. La carte en vigueur est disponible à l'adresse suivante : www.finistere.gouv.fr
Plus d'informations sur la pêche à pied de loisirs sur le site: www.pecheapied-responsable.fr



Situation au 09 janvier 2026

Contaminations phytoplanctoniques

- [Purple square] Toxines amnésiantes : fermeture pour les pectinidés (coquilles Saint Jacques, pétoncles)
- [Red square] Toxines amnésiantes : fermeture tout coquillage sauf amandes, spisules, paires, vernis, pétoncles

Contaminations chimiques

- [Orange square] Pêche et récolte des moules interdite (plomb)